

JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2022

1 PROPOS

La 9^{ème} édition des Jeux de la Francophonie se tiendra du 9 au 18 aout 2022 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo. Cet événement international exceptionnel qui regroupe tous les quatre ans près de 4000 artistes et sportifs issus des États et gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie a pour objectif de faire découvrir de nouveaux talents culturels et sportifs.

Ouverts aux athlètes et aux **artistes âgés de 18 à 35 ans**, les Jeux de la Francophonie comprennent des compétitions sportives, des animations et des concours culturels dans les disciplines suivantes : chanson, contes et conteurs, danse de création, jonglerie avec ballon, hip hop (danse), marionnettes géantes, littérature (nouvelle), peinture et sculpture/installation, photographie et création numérique.

Véritable tremplin professionnel, la participation aux Jeux de la Francophonie représente pour les jeunes artistes aux talents affirmés ou prometteurs une **opportunité unique de valoriser leur travail**, de se produire parfois pour la première fois **devant un public et des professionnels du monde des arts** mais aussi d'échanger et **partager avec leurs homologues du monde entier autour d'une même langue**. Par ailleurs, elle peut être le départ d'un travail artistique prometteur et d'une professionnalisation plus concrète.

Le Ministère de la culture lance un appel à candidature pour constituer la délégation de jeunes artistes français qui représenteront la France lors de ces Jeux.

Nous cherchons à encourager les **jeunes talents du réseau FSCF à se porter candidats** dans les disciplines suivantes :

1. Arts de la rue

- 1.1. Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans)
- 1.2. Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans)
- 1.3. Jonglerie avec ballon (freestyle ball) (h/f, 18-35 ans)

2. Arts visuels

- 2.1. Peinture (h/f, 18-35 ans)
- 2.2. Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)
- 2.3. Photographie (h/f, 18-35 ans)

3. Chanson (h/f, 18-35 ans)
4. Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans)
5. Danse de création (h/f, 18-35 ans)
6. Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans)

En cas de participation, tous les frais liés aux Jeux seront pris en charge par le Ministère de la Culture.

Les artistes ou collectifs candidats affiliés à la FSCF doivent envoyer leur **dossier complet** pour le **20 mai 2021** au plus tard à l'adresse suivante : helene.bordeyne@fscf.asso.fr
Nous établirons ainsi une première présélection des dossiers qui seront transmis au Ministère.

Ces dossiers seront soumis à une **présélection officielle par le Ministère de la Culture**, qui publiera la **liste des trois artistes retenus** à la fin du mois de juin.

Les sélections françaises finales, qui seront réalisées par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF) seront annoncées à la fin de l'année 2021.

Vous trouverez ci-dessous les informations de réglementation générale des concours culturels et de réglementation spécifique par discipline.

2 REGLEMENTATION GENERALE DE PARTICIPATION

2.1 CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Les participants doivent :

- être ressortissants des États ou gouvernements de l'OIF ;
- posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des Statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- être âgés de plus de 18 ans (nés au 1er janvier 2004 et avant) et de moins de 35 ans (nés au 1er janvier 1987 et après). Dans le cas du concours de chanson, de danse de création, de hip-hop (danse) et de contes et conteurs, la limite d'âge s'applique aux concurrents chanteurs, danseurs et conteurs uniquement et non aux musiciens qui les accompagnent et autres accompagnateurs (exemple : chorégraphe, technicien).

2.2 DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA PRESELECTION FRANÇAISE

Votre dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- Une fiche de renseignements

- Un CV mentionnant votre parcours et les expériences artistiques ou créatives significatives
- Une note d'intention présentant votre projet artistique (en 10 lignes maximum dans l'encadré prévu à cet effet sous la fiche de renseignement)
- Documents visuels ou sonores présentant vos œuvres récentes (cf détails ci-dessous)
- Tout autre document explicatif de votre démarche (press book, photos, lien internet...)
- Un engagement à participer aux épreuves finales à Kinshasa en cas de sélection.

2.2.1 PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE PAR DISCIPLINE

- Pour les arts de la rue et la danse de création : un DVD ou un lien internet
- Pour les arts visuels : 2 visuels ou photos
- Pour la chanson et le conte : un DVD ou un lien internet
- Pour la littérature : un texte d'une page
- Pour la photographie : 2 photos

3 RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DES CONCOURS PAR DISCIPLINE

3.1 ARTS DE LA RUE

3.1.1 HIP-HOP (DANSE)

Cette épreuve opposera 20 groupes sélectionnés. Le groupe est composé de 2 à 5 artistes maximum (qui sont sur scène). L'âge des artistes doit être compris entre 18 et 35 ans.

Réglementation du concours

- Le groupe peut être composé d'artistes polyvalents. Le groupe ne doit pas dépasser cinq personnes.
- Le groupe doit avoir deux chorégraphies avec les bandes-son correspondantes. Le groupe devra amener sa musique sur un CD déjà monté et prêt à être diffusé pour la première partie du concours (8 minutes et 5 minutes).
- Pour la joute, l'accompagnement pré-enregistré est imposé par les organisateurs et jurys.
- Le groupe assume sa tenue vestimentaire. Toutefois, il est interdit de porter des tenues portant des injures ou signes faisant allusion à l'appartenance politique ou religieuse.

Déroulement du concours

Le concours se déroule sous la forme d'un tournoi en deux parties : une première partie où les groupes se présenteront seuls sur scène et une deuxième partie sous forme de joute (ou « Battle »).

1ère partie : phase éliminatoire devant un jury

Chaque groupe se présente devant le jury et fait une démonstration ou chorégraphie sur scène (8 minutes maximum). Durant le temps de sa prestation, il est noté par un jury.

La première partie du concours se déroule de la façon suivante :

- 20 groupes réalisent leur prestation à tour de rôle, 10 groupes seront éliminés au 1er tour (par cotation de jury) ; 8 minutes maximum par chorégraphie.
- 10 groupes se présentent sur scène à tour de rôle et présentent une autre chorégraphie (5 minutes), 5 groupes seront éliminés au 2e tour (par cotation de jury). Le groupe qui a amassé le plus de points est déclaré 1er par le président du jury. Celui-ci remporte donc la médaille d'or.

2e partie : la joute ou battle

La deuxième partie du concours se déroule de la façon suivante :

La joute (ou « battle ») sera organisée pour les 4 groupes restants dans l'ordre décroissant des points (le 5e contre le 2e et le 3e contre le 4e). La joute dure 5 minutes maximum.

Les 2 groupes victorieux de la joute doivent encore se confronter entre eux pour avoir la 2e place et la 3e place.

À la fin de chaque défi (ou « battle »), l'animateur demande aux juges de voter (avec un drapeau ou à main levée) pour l'équipe gagnante.

Le demi-finaliste remporte la médaille d'argent ; une petite finale permettra de désigner l'équipe qui remportera la médaille de bronze.

NB : les jurys resteront en place mais l'appréciation du public par acclamation ou cris sur demande de l'animateur de la soirée aura force d'un juré (une voix).

Conditions matérielles et techniques

En cas de présélection, le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) mettra à disposition des artistes :

- un espace scénique de 100 à 120 m² et du matériel de sonorisation adapté au hip-hop ;
- une salle de répétition (2 à 3 heures par jour) jusqu'au jour du concours.

3.1.2 MARIONNETTES GEANTES

Cette épreuve opposera 20 artistes sélectionnés (individus ou groupes). Le groupe est composé de 5 artistes maximum (y compris le responsable technique), le « seul en scène » est possible. L'âge des artistes doit être compris entre 18 et 35 ans.

Déroulement et conditions du concours

L'artiste ou le groupe dispose d'un temps de représentation de 15 minutes maximum pendant lequel il interprète une ou plusieurs œuvres.

L'espace utilisé est déambulatoire sur un périmètre déterminé. Les marionnettes présentées doivent être à taille humaine minimum. L'accompagnement pré-enregistré est autorisé.

La représentation peut être interprétée en français ou bien dans une des langues nationales de l'État ou ^[SEP]gouvernement dont le groupe concurrent est ressortissant. Dans ce dernier cas, le groupe devra ^[SEP]présenter au public, brièvement, en français, le sujet qu'il a choisi d'interpréter. ^[SEP]

Conditions matérielles et techniques

En cas de présélection, le CNJF mettra à disposition des artistes :

- un espace ouvert en ordre de marche et, le cas échéant, du matériel de sonorisation ;
- un lieu adapté pour les répétitions (2 à 3 heures par jour par groupe concurrent) jusqu'au jour du concours.

3.1.3 JONGLERIE AVEC BALLON (*FREESTYLE BALL*)

Cette épreuve opposera 20 artistes sélectionnés (individus ou groupes). Le groupe est composé de cinq artistes maximum, le « seul en scène » est possible par validation du jury. L'âge des artistes doit être compris entre 18 et 35 ans.

Règlement du concours

- Le groupe peut être composé d'artistes polyvalents.
- L'artiste jonglera uniquement avec un ballon.
- L'utilisation d'objets pouvant présenter un danger (couteaux et autres objets tranchants, feu, etc.) ainsi que l'utilisation d'animaux sont proscrits.
- Cette épreuve intégrera les formes de jongleries liées au *freestyle* utilisant des ballons de sports.
- L'artiste ou le groupe doit avoir une chorégraphie avec la bande-son correspondante.
- L'artiste ou le groupe devra amener sa musique sur un CD, déjà montée et prête à être diffusée pour la première partie du concours (8 minutes).
- Pour le défi (ou « battle »), l'accompagnement pré-enregistré est imposé par les organisateurs et jurys au moment de cette partie. Un disc-jockey spécialisé assurera la musique.
- L'artiste ou le groupe assume sa tenue vestimentaire. Toutefois, il est interdit de porter des tenues portant des injures ou signes faisant allusion à l'appartenance politique ou religieuse.

Déroulement du concours

Le concours se déroule sous la forme d'un tournoi en deux parties : une première partie qualificative où les groupes se présenteront seuls sur scène et une deuxième partie sous forme de défi (ou « battle »).

1ère partie : phase qualificative

Chaque individu ou groupe se présente devant le jury et le public et fera une démonstration, ou chorégraphie, sur scène (8 minutes maximum) avec sa propre musique (à remettre sur support disque préalablement). Durant le temps de sa prestation, il est noté par un jury.

Les huit meilleurs artistes ou groupes seront qualifiés pour la deuxième partie du concours.

2e partie : le défi ou « battle »

La deuxième partie du concours se déroule sous la forme de défi (« *battle* » en anglais). Un défi oppose deux groupes (ou équipes), face à face, qui s'affrontent sous forme de « question-réponse » dans un temps imparti.

Le battle sera organisé pour les 8 équipes restantes dans l'ordre décroissant des points (1er contre 8e ; 2e contre 7e ; etc.). Les quarts de finale dureront 8 minutes, les demi-finales 10 minutes et la finale 12 minutes.

À la fin de chaque battle, l'animateur demande aux juges de voter (avec un drapeau ou à main levée) pour l'équipe gagnante.

Le vainqueur de la finale gagne le concours et remporte la médaille d'or ; le demi-finaliste remporte la médaille d'argent ; une petite finale permettra de désigner l'équipe qui remportera la médaille de bronze.

NB : seul le jury est juge mais celui-ci peut, bien entendu, s'appuyer sur les appréciations du public. Le public pourra voter son coup de cœur parmi les équipes.

Conditions matérielles et techniques

En cas de présélection, le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) mettra à disposition des artistes :

- un espace scénique de 100 à 120 m² et du matériel de sonorisation adapté au hip-hop ;
- une salle de répétition (2 à 3 heures par jour) jusqu'au jour du concours.

3.2 ARTS VISUELS

3.2.1 PEINTURE

Cette épreuve opposera 30 artistes sélectionnés (individus). Le concours comprend deux parties :

- Exposition : une création réalisée pour les Jeux faisant l'objet d'une exposition collective sur le site des Jeux ;
- Atelier : une création réalisée, en atelier, durant les Jeux.

Déroulement de l'épreuve

Exposition : L'artiste propose une œuvre créée pour les Jeux. Celle-ci ne doit pas avoir été présentée lors d'un concours international antérieur et doit être de facture récente (moins de deux ans).

Toute forme d'expression libre, tous matériaux autorisés.

Atelier : La 2e création sera produite en atelier autour d'un thème imposé. La deuxième partie de l'atelier sera consacrée à la rencontre, l'animation et/ou la création collective.

Conditions de participation (en cas de présélection)

- L'artiste devra joindre au formulaire d'inscription son curriculum vitae et un dossier étoffé et cohérent, révélateur de sa production et expliquant sa démarche. Ce dossier doit être accompagné de 5 photographies de 5 de ses œuvres autres que celle du concours (libres de droits pour utilisation non commerciale).
- Format maximum de l'œuvre : 2 x 2 m déployée. Poids maximum : 25 kg.
- L'œuvre doit parvenir deux mois avant l'ouverture des Jeux (19 juin 2022), prête à être accrochée sur cimaises. Au verso, doivent figurer : nom, prénom (ou pseudonyme) de l'artiste et le titre de l'œuvre, avec indication du montage.

Conditions matérielles et techniques

Les œuvres de tous les artistes font l'objet d'une exposition dans un lieu public adapté pendant toute la durée des Jeux dans des conditions de mise en espace professionnelles afin que les œuvres soient mises en valeur de façon optimale. Le transport et l'assurance de l'œuvre jusqu'au site des Jeux et retour sont à la charge de l'État ou gouvernement participant.

Concernant les ateliers, le matériel de base sera mis à disposition par le CNJF. Un inventaire de ce matériel sera communiqué aux délégations avec le document stipulant le processus de sélection adressé par le CIJF.

3.2.2 SCULPTURE- INSTALLATION

Cette épreuve opposera 30 artistes sélectionnés (individus). Le concours comprend deux parties :

- Exposition : une création réalisée pour les Jeux faisant l'objet d'une exposition collective sur le site des Jeux ;
- Atelier : une création réalisée, en atelier, durant les Jeux.

Déroulement de l'épreuve

Exposition : L'artiste propose une œuvre créée pour les Jeux. Celle-ci ne doit pas avoir été présentée lors d'un concours international antérieur et doit être de facture récente (moins de deux ans).

Toute forme d'expression libre, les matériaux utilisés (bois, végétaux...) devront répondre aux normes douanières.

Atelier : La 2e création sera produite en atelier autour d'un thème imposé. La deuxième partie de l'atelier sera consacrée à la rencontre, l'animation et/ou la création collective.

Conditions de participation (en cas de présélection)

- L'artiste doit joindre au formulaire d'inscription son curriculum vitae et un dossier étoffé et cohérent, révélateur de sa production et expliquant sa démarche. Ce dossier sera accompagné de 5 photographies de 5 de ses œuvres autres que celles du concours (libres de droits pour utilisation non commerciale).
- L'œuvre doit parvenir deux mois avant l'ouverture des Jeux (19 juin 2022), accompagnée d'une fiche technique précisant nom, prénom (ou pseudonyme), titre de l'œuvre et indication de montage.
- Volume maximum : l'œuvre doit être contenue dans un caisson de 3 m3.
- Poids maximum : l'œuvre ne doit pas dépasser 250 kg.

Conditions matérielles et techniques

Les œuvres de tous les artistes font l'objet d'une exposition dans un lieu public adapté pendant toute la durée des Jeux, dans des conditions de mise en place professionnelles afin que les œuvres soient valorisées de façon optimale. Le CNJF se réserve la responsabilité de l'agencement de l'exposition. Il se charge de la réception et de l'assurance de l'œuvre dès l'arrivée sur le site des Jeux jusqu'à son départ. Le transport et l'assurance de l'œuvre jusqu'au site des Jeux et retour sont à la charge de l'État ou gouvernement participant.

Concernant les ateliers, le matériel de base sera mis à disposition par le CNJF. Un inventaire de ce matériel sera communiqué aux délégations 6 mois avant les Jeux. Toute demande spécifique complémentaire sera à la charge du participant

3.2.3 PHOTOGRAPHIE

Ce concours opposera 30 artistes/photographes sélectionnés (individus), hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans.

Les photographies présentées doivent être des œuvres récentes, créées durant la période de 24 mois précédant les Jeux.

L'artiste photographe présente impérativement une création originale. Le concours comprend :

- Une création réalisée pour les Jeux, faisant l'objet d'une exposition collective sur le site des Jeux ;
- Une création réalisée, en atelier, durant les Jeux.

Ce concours autorisera l'usage de la photographie numérique et argentique pour les quatre œuvres présentées. L'atelier utilisera exclusivement l'usage de la photographie numérique. Les outils de manipulation du numérique seront autorisés.

Déroulement de l'épreuve

Exposition : L'artiste propose 4 œuvres très récentes qui ne doivent pas avoir été antérieurement utilisées à l'occasion d'expositions internationales ou à des fins commerciales, industrielles ou de presse.

Il s'agit de photographies d'art présentant des qualités de créativité, de cohérence, de maîtrise technique, révélant la personnalité de leur auteur.

Atelier : Une création sera produite sous forme d'œuvre fraîche révélant la créativité et la personnalité de leur auteur. L'atelier utilisera exclusivement l'usage de la photographie numérique. Les outils de manipulation du numérique seront autorisés. Chaque photographe viendra avec son matériel de prise de vue.

Conditions de participation (en cas de présélection)

- Pour la partie exposition, l'usage de la photographie numérique et argentique est autorisé ainsi que l'usage d'outils multimédias de manipulation.
- Pour la partie atelier, la photographie numérique doit être exclusivement utilisée. L'usage d'outils multimédias de manipulation est autorisé.
- Quatre photographies en noir et blanc et/ou en couleur libres de droits pour utilisation non commerciale (argentique ou numérique).
- Les photographies doivent s'inscrire dans un format maximum de 80 x 80 cm et un format minimum de 50 x 50 cm.
- Les quatre œuvres doivent parvenir deux mois avant l'ouverture des Jeux au CNJF (le 19 juin 2022). Elles doivent être montées collées sur supports rigides, prêtes à être accrochées. Le format total de chaque œuvre montée ne doit pas excéder 1 x 1 m. Elles doivent parvenir physiquement au CNJF et numériquement au CIJF.

- L'artiste doit joindre au formulaire d'inscription son curriculum vitae et un dossier étoffé et cohérent, révélateur de sa production et expliquant sa démarche. Ce dossier sera accompagné de 5 de ses œuvres les plus significatives et révélatrices de sa personnalité, autres que celles du concours, dans les domaines de son choix, format 18 x 24 cm noir et blanc et/ou couleur non montées, libres de droits pour utilisation non commerciale.

Conditions matérielles et techniques

Les œuvres de tous les artistes font l'objet d'une exposition dans un lieu public adapté, pendant toute la durée des Jeux, dans des conditions de mise en espace professionnelles afin que les œuvres soient mises en valeur de manière optimale.

Le CNJF, en accord avec le CIJF, se réserve la responsabilité de la scénographie (mise en espace) de l'exposition. Le CNJF se charge de la réception et de l'assurance des œuvres dès l'arrivée sur le site des Jeux jusqu'à leur départ.

Le transport et l'assurance de l'œuvre jusqu'au site des Jeux et retour sont à la charge de l'État ou gouvernement participant.

Concernant le volet atelier, chaque photographe viendra avec son matériel de prise de vue. Les fichiers numériques (en haute définition sur support CD ou DVD), l'impression numérique seront pris en charge par le CNJF.

3.3 CHANSON

Ce concours opposera 20 artistes sélectionnés (individus ou groupes), hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans. Les chansons interprétées doivent être des œuvres récentes, créées durant la période de 24 mois précédant les Jeux.

Chanson dite de variété.

Conditions de participation (en cas de présélection)

- Le chanteur/la chanteuse ou le groupe disposent d'un temps de concert de 15 minutes maximum pendant lequel l'artiste ou le groupe interprète plusieurs œuvres.
- Le chanteur /la chanteuse peut être accompagné(e) de musiciens et de choristes. Le groupe, y compris le ou les chanteur(s) et techniciens, ne doit pas dépasser huit personnes.
- L'accompagnement pré-enregistré n'est pas autorisé.
- Les chansons peuvent être interprétées en français ou bien dans une des langues nationales de l'État ou gouvernement dont le concurrent est ressortissant dans la mesure où la prestation de 15 minutes se fera au moins pour moitié en français. Dans ce dernier cas, le concurrent devra présenter au public, brièvement, en français, les chansons qu'il a choisies d'interpréter dans sa langue nationale. Il sera également demandé de joindre au formulaire d'inscription une traduction des œuvres en français pour diffusion et pour information du jury.
- Le concurrent peut être auteur et/ou compositeur des œuvres présentées ou bien interprète d'œuvres écrites et/ou composées par des tiers. Dans ce dernier cas, il sera demandé de joindre au formulaire d'inscription l'autorisation écrite de l'auteur et/ou du compositeur et éventuellement de l'arrangeur, ou bien de leurs représentants légaux.

Conditions matérielles et techniques (en cas de présélection)

Le CNJF mettra à disposition des artistes :

- une scène équipée des instruments de base et du matériel de sonorisation. La liste des instruments de base est communiquée par le CNJF ;
- une salle de répétition (2 à 3 heures par jour) équipée du matériel de base (à l'exception de la sonorisation) jusqu'au jour du concours.

3.4 CONTES ET CONTEURS

Ce concours opposera 20 conteurs sélectionnés, hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans. Le déroulement du concours n'est pas imposé.

Libre : narration personnelle d'histoires vraies, fictives ou symboliques.

Conditions de participation

Le conte ou les contes présentés, d'une durée maximum de 15 minutes, sont interprétés en langue française.

3.5 DANSE DE CREATION

Ce concours opposera 20 groupes artistiques sélectionnés, hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans.

Les danses interprétées doivent être des œuvres récentes, créées durant la période de 24 mois précédant les Jeux. L'ensemble présente impérativement une création originale.

Conditions de participation

- Le groupe est composé de 2 à 10 personnes maximum (y compris les musiciens, le chorégraphe, le technicien).
- Durée : 15 minutes.

Décors

Si la prestation nécessite des décors ou éléments scéniques lourds, encombrants, ceux-ci devront respecter un poids maximum de 300 kg, tenir dans un caisson n'excédant pas 15 m³ et parvenir 10 jours avant les Jeux. Ils ne seront pas admis si le montage et démontage risquent d'entraver la poursuite normale du déroulement du concours.

Conditions matérielles et techniques (en cas de présélection)

Le CNJF mettra à disposition des artistes :

- une salle de répétition (2 à 3 heures par jour) jusqu'au jour du concours ;
- la scène où se déroule le concours, doit être en ordre de marche pour une répétition générale de la même durée pour tous les concurrents.

NB : Le groupe devra envoyer au CNJF, au plus tard le 19 mars 2022, une fiche technique détaillée. Si la prestation nécessite des effets spéciaux, ceux-ci ne seront réalisables qu'en accord avec le responsable technique du CNJF.

3.6 LITTERATURE

Ce concours opposera 30 écrivains sélectionnés (individus), hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans.

L'écrivain doit proposer une nouvelle inédite en langue française.

Conditions de participation

- La nouvelle inédite doit être dactylographiée sur 7 à 8 pages au plus, format 21 x 29,7 cm (A4) – interligne 2 – marges droite et gauche de 2 cm. Elle comprendra 15 000 signes au maximum.
- Elle doit être précédée d'une page sur laquelle figure :
 - le titre de la nouvelle;
 - les nom et prénom, le pseudonyme, le cas échéant, de l'auteur, ses dates et lieu de naissance, sa nationalité.
- La nouvelle doit être accompagnée d'une notice biographique permettant d'apprécier le parcours de l'auteur et la nature de son œuvre afin de découvrir sa personnalité et sa cohérence.

Conditions matérielles et techniques (en cas de présélection)

Les textes en compétition feront l'objet d'une mise en valeur professionnelle dans un espace public, pendant la durée des Jeux. Le CNJF a la responsabilité des moyens de mise en valeur, tels que le montage graphique dans le respect absolu des textes originaux, les supports de communication et la mise en espace.